

ORDONNANCE COLLECTIVE

NOM DE L'ORDONNANCE COLLECTIVE : <h1>Changement du tube de gastrostomie à ballonnet</h1>		NUMÉRO : <h2>OC : GER-04</h2>
INSTALLATION(S) / CENTRES D'ACTIVITÉS CONCERNÉE(S) : } Centres d'hébergement } Ressources intermédiaires (RI) } Lits de soins post-hospitaliers		MISE EN VIGUEUR LE : Juin 2008 RÉVISÉE LE :
PROTOCOLE ASSOCIÉ : <input checked="" type="checkbox"/> OUI (intégré) <input type="checkbox"/> NON	ORDONNANCE PERMANENTE OU COLLECTIVE REMPLACÉE : AUCUNE	
ACTIVITÉ(S) RÉSERVÉE(S) : Infirmières : Initier des mesures diagnostiques et thérapeutiques selon une ordonnance.		
PROFESSIONNEL(S) HABILITÉ(S) : Infirmières		
SITUATION CLINIQUE VISÉE OU GROUPE DE CLIENTS VISÉS : Résidents des centres d'activités concernés et porteurs d'un tube de gastrostomie.		
BUT THÉRAPEUTIQUE : Permettre d'assurer le maintien d'un tube de gastrostomie.		
INDICATIONS DES CIRCONSTANCES DÉCLENCHANT L'EXÉCUTION DE L'ORDONNANCE : <ul style="list-style-type: none"> • Retrait accidentel du tube de gastrostomie à ballonnet • Signes d'usure et de blocage du tube de gastrostomie à ballonnet 		
CONTRE-INDICATIONS CLINIQUES : <ol style="list-style-type: none"> 1. Si le tube de gastrostomie n'est pas à ballonnet. 2. Si le type de tube de gastrostomie n'a pas été identifié formellement par le médecin responsable (ballonnet ou non). Cette information devrait paraître dans la liste des problèmes au dossier médical. 3. En présence d'un écoulement au joint de la stomie. 4. En présence d'une inflammation significative au pourtour de la stomie. 		

PROTOCOLE :

- Avant de changer de tube, le type doit être préalablement identifié comme étant un tube de gastrostomie à ballonnet. Dans le cas contraire, le médecin doit être consulté.
- Ne pas attendre plus de 24 heures pour réinstaller un tube qui s'est retiré afin d'éviter que l'orifice et le trajet de la stomie se referment.
- L'utilisation de sondes urinaires foley est réservée aux situations de dépannage ou sur prescription médicale. Un tube de gastrostomie à ballonnet sera inséré lorsque disponible.
- Suivre la méthode de soins infirmiers : réinstaller une sonde pour gastrostomie.
- Ne pas utiliser d'huile ou de vaseline pour lubrifier l'embout du tube.
- Advenant une difficulté d'insertion, cesser la manœuvre et aviser le médecin.
- Incrire au plan de soins et de traitements infirmiers du résident le type de tube, le calibre du tube et la date du changement. Consigner les informations au dossier médical du résident.
- Aviser le médecin traitant si le tube de gastrostomie n'a pas été identifié ou s'il survient une difficulté lors de l'insertion.

Tiré de l'OC-4.06 de l'institut universitaire de gériatrie de Montréal

Dernière mise en pages : 2008-05-06

Emplacement : U:\RP\Sec_data\Dsp_cmdp\CMDP\PROTOCOLES - ORDONNANCES - GUIDES DE PRATIQUE\ORDONNANCES COLLECTIVES 2007\OC GER\OC GER 04 Tube de gastrostomie.doc

Signatures : (Représentants des groupes consultés)

Originale signée

Mme Christiane Granger
Directrice des services gériatriques

Date

Originale signée

Dr Debora Andriuk
Chef du service de gériatrie

Date

Originale signée

Dr Michel Camirand
Chef du département médecine générale

Date

Originale signée

Mme Louise Favreau
Directrice des soins infirmiers

Date

Originale signée

Dr Christian Léger
Directeur des affaires médicales et services prof.

Date

Recommandation d'acceptation :

Originale signée

Dr Michel Gosselin
Président du CMDP

2008-05-14

Date

Approbation :

Comité de direction

2008-05-27

Date